

Règlement de l'opération « Opération Bouchons NPE »

ARTICLE 1 / PRESENTATION

La société Sika France SAS dont le siège social est situé 84 rue Edouard Vaillant 93351 LE BOURGET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RCS de Bobigny sous le numéro 572 232 411, organise du 1^{er} Avril 2018 au 30 Septembre 2018 une opération consommateurs, valable exclusivement pour les achats réalisés chez les distributeurs partenaires inscrits à l'opération et situés en France métropolitaine (Corse incluse) & DOM TOM .

Cette opération, baptisée « Opération Bouchons NPE » est composée de 2 offres simultanées et avec obligation d'achat :

- Un tirage au sort avec un lot à gagner : Une Renault Twizy d'une valeur maximale de 8040,00€ TTC
- 200 lots à gagner par le biais de bouchons «GAGNÉ» dans les produits de la gamme Sikagard® et Sika® Stop 2L, 5L et 20L : 50 lots d'une valeur de 100 €, 100 lots d'une valeur de 60 €, 50 lots d'une valeur de 30 €.

ARTICLE 2 / PRODUITS CONCERNES

L'opération est valable uniquement sur tous les produits :

Produit	Conditionnement	Code Sika	Code EAN
SIKAGARD HAUTE PROTECTION FACADE	5L	460393	7 612 895 070 377
	20L	460392	7 612 895 070 360
SIKAGARD NETTOYANT	5L	452803	7 612 895 048 154
	20L	452804	7 612 895 048 178
SIKAGARD NETTOYANT CONCENTRE	5L	452805	7 612 895 048 185
SIKAGARD PROTECTION FACADE	2L	464033	7 612 895 082 288
	20L	460379	7 612 895 070 339
	5L	460390	7 612 895 070 346
SIKAGARD PROTECTION SOL MAT	20L	460503	7 612 895 070 636
	5L	460502	7 612 895 070 629
SIKAGARD PROTECTION SOL SATINE	20L	460504	7 612 895 070 643
	5L	460505	7 612 895 070 650
SIKAGARD PROTECTION TOITURE	20L	490561	7 612 895 208 244
	5L	490560	7 612 895 208 220
SIKAGARD PROTECTION TOUT EN UN	2L	530228	7 612 895 349 268
	20L	530250	7 612 895 349 305
	5L	530229	7 612 895 349 282
SIKA STOP ROUGE (Ex : Sika Stop Mousses Algues rouges)	20L	552457	7 612 895 030 685
	5L	552456	7 612 895 030 708
SIKA STOP TOUT EN UN (Ex : Sika Stop Mousses Evolution)	5L	552458	7 612 895 347 370
	20L	552459	7 612 895 347 394
SIKA STOP VERT (Ex : Sika Stop Mousses)	20L	552508	7 612 894 257 540
	5L	552506	3 240 240 010 354
SIKAGARD STOP ALGUES PRO	5L	552418	7 612 895 435 978
	20L	552419	7 612 895 435 992
SIKAGARD-790 ALL-IN-ONE PROTECT	5L	529651	7 612 895 346 748
	20L	529652	7 612 895 346 762
SIKAGARD CONSERVADO SP	5L	529834	7 612 895 347 493
	20L	529835	7 612 895 347 714
BOX			
SIKAGARD HAUTE PROTECTION FACADE	12 x 5 L	492064	7 612 895 070 377
SIKAGARD NETTOYANT	12 x 5 L	493978	7 612 895 048 154
SIKAGARD PROTECTION FACADE	12 x 5 L	492063	7 612 895 070 346
SIKAGARD PROTECTION SOL MAT	12 x 5 L	493977	7 612 895 070 629
SIKAGARD PROTECTION SOL SATINE	12 x 5 L	493976	7 612 895 070 650
SIKAGARD PROTECTION TOITURE	12 x 5 L	494625	7 612 895 208 220
SIKAGARD PROTECTION TOUT EN UN	12 x 5 L	531274	7 612 895 349 282
SIKA STOP ROUGE (Ex : Sika Stop Mousses Algues rouges)	12 x 5 L	552925	7 612 895 030 708
SIKA STOP TOUT EN UN (Ex : Sika Stop Mousses Evolution)	27 x 5+1 L	552924	7 612 895 347 240
SIKA STOP VERT (Ex : Sika Stop Mousses)	27 x 5+1 L	552926	7 612 894 274 769
SIKAGARD-790 ALL-IN-ONE PROTECT	12 x 5L	537376	7 612 895 346 748

Les produits proposés sont susceptibles d'être modifiés et adaptés à tout moment pour mieux répondre aux attentes et contraintes. Les photographies et les illustrations présentées sur les supports promotionnels ne sont pas contractuelles. Les produits sont conformes à la législation française et aux normes applicables en France. L'acquéreur demeure seul juge des conditions de compatibilité de l'offre produit avec son usage et avec les produits complémentaires déjà en sa possession.

ARTICLE 3 / ANNONCES DE L'OPERATION

L'opération est annoncée via un stop rayon, un totem, un fronton de box ou un carnet de leaflets disposés chez les distributeurs inscrits à l'opération.

La liste des supports relayant l'opération est donnée à titre indicatif mais peut être amenée à évoluer. Cette opération est relayée dans les points de vente qui participent à l'opération, à leur initiative et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au tirage au sort est ouverte uniquement aux personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et DOM TOM. Le lauréat du tirage au sort est désigné le 15 Octobre 2018.

Les lauréats des bouchons gagnants devront apporter la preuve qu'ils ont trouvé un bouchon gagnant en renseignant sur le site internet www.jeusikagard.com le code unique qui se trouve à l'intérieur des bouchons. Ils pourront alors accéder à la boutique en ligne pour choisir leurs cadeaux.

Comment reconnaître un bouchon gagnant ?

Il faut regarder à l'intérieur des bouchons, s'il est identique à celui-ci, c'est GAGNÉ !



S'il n'y a rien inscrit à l'intérieur des bouchons, alors il est considéré comme perdant et n'offre le droit à aucun lot.

Pour être éligible aux rangs gagnants et au tirage au sort, il faut acheter entre le 1^{er} Avril et le 30 septembre 2018 au moins un produit de la liste des produits concernés (article 2).

ARTICLE 5 / MODALITES DE PARTICIPATION

Pour s'inscrire au tirage au sort, il faut ;

- Se rendre sur www.jeusikagard.fr
- Remplir le bulletin d'inscription au Grand Tirage au Sort
- Enregistrer sa preuve d'achat en ligne (ticket de caisse ou facture)
 - Possibilité de la prendre en photo ou de la scanner
 - Le produit de la gamme Sikagard® ou Sika® Stop visé par l'opération doit être bien visible (liste exhaustive article 2)
 - La date d'achat doit apparaître lisiblement : pour participer au Grand Jeu Sikagard® il faut avoir fait son achat entre le 1^{er} Avril 2018 et le 30 Septembre 2018.
- Le tirage au sort sera effectué le 15 octobre 2018.

Pour vérifier si un des 200 bouchons a été trouvé, il faut :

- Regarder à l'intérieur des bouchons rouges des bidons Sikagard® et Sika® Stop. Si une étiquette dans le bouchon portant la mention « GAGNÉ » est présente :
 - Il faut se rendre sur www.jeusikagard.fr
 - Inscire le code imprimé dans votre bouchon pour accéder à la boutique cadeaux

Si l'intérieur du bouchon est vide sans inscription alors le bouchon est considéré comme perdant.

ARTICLE 6 / DOTATIONS

- 200 lots à gagner par le biais de bouchons «GAGNÉ» dans les produits de la gamme Sikagard® et Sika® Stop 2L, 5L et 20L : 50 lots d'une valeur de 100 €, 100 lots d'une valeur de 60 €, 50 lots d'une valeur de 30 €.
- Tirage au sort : le lot mis en jeu est une voiture électrique biplace de la marque Renault, modèle Twizy d'une valeur maxi de 8040,00€ TTC (hors location de batterie). Il s'agit d'un véhicule neuf, sans option, commercialisé par un concessionnaire Renault, sélectionné par Sika France SAS. Les frais d'immatriculation, d'assurance, location de batterie et tous les frais annexes (entretien...) seront à la charge du lauréat, propriétaire du véhicule.

ARTICLE 7 / CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les bouchons gagnants ont été répartis aléatoirement dans tous les produits participants à l'opération. Chaque produit possède néanmoins un bouchon gagnant . Les codes imprimés à l'intérieur des cadeaux donnent droit à des lots d'une valeur de 30 €, 50€ ou 100€ et ont été générés et répartis aléatoirement parmi les produits participant à l'opération (cf liste Article 2)

La dotation sera expédiée directement à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription à la boutique en ligne géré par notre partenaire Muse qui assurera tous l'aspect logistique depuis la livraison des lots jusqu'au SAV.

Le tirage au sort sera effectué le 15 Octobre 2018 par l'étude d'huissiers de justice.

1 bulletin sera tiré au sort, dans la limite des formulaires collectés sur le site www.jeusikagard.fr

Le lauréat du tirage au sort sera avisé par téléphone ou par courrier, aux coordonnées indiquées sur le formulaire de participation. Passé un délai de 30 jours, et sans manifestation de sa part, la dotation sera définitivement perdue, sans indemnité, sous quelque forme que ce soit.

Ainsi si le lauréat ne répond pas dans les délais impartis, le lot sera attribué à un nouveau lauréat.

Ne peuvent participer à cette opération : le personnel des sociétés organisatrices, toute personne bénéficiant des conditions de vente accordées au personnel de la société Sika France SAS et les salariés des distributeurs participants.

Sika France SAS fournit le lot. En cas de réclamation, le participant devra contacter L'AGENCE PROMO adp à l'adresse suivante :

L'AGENCE PROMO adp
Opération SIKA Bouchons NPE
118 rue du Bourbonnais
69009 LYON

Les demandes présentant des documents illisibles, incomplets, raturés, contrefaits ou endommagés seront rejetées et non retournées à la seule discrétion de L'AGENCE PROMO adp. L'AGENCE PROMO adp n'est pas responsable des demandes incomplètes, erronées, perdues, retardées, endommagées, volées.

Aucune demande de remboursement du timbre ne sera prise en compte.

ARTICLE 8 / LITIGES ET RESPONSABILITES

Les sociétés organisatrices ne sauront encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elles étaient amenées à écarter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'opération, ou à en modifier les conditions, à tout moment si les circonstances l'exigent. Toute décision de la Société Sika France SAS concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'opération, est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

Les sociétés organisatrices ne sauront par ailleurs être tenues pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

De même, Sika France et L'AGENCE PROMO adp ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel, direct ou indirect causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Sika France SAS et L'AGENCE PROMO adp ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.jeusikagard.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

Les Sociétés organisatrices se réservent le droit d'exclure de l'opération et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler son bon déroulement. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son lot.

En cas de réclamation, une copie des éléments fournis sera exigée. Les décisions que la société Sika France SAS serait amenée à prendre pour régler les litiges liés à l'opération ou à l'application du présent règlement seront sans appel.

ARTICLE 9 / INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies sur chaque participant sont nécessaires pour sa participation au Jeu, les sociétés organisatrices s'engagent à ne les utiliser que dans le cadre et pour les besoins de la gestion du jeu. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif des sociétés organisatrices et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Les informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par L'AGENCE PROMO adp pour. Elles seront conservées pendant toute la durée du jeu jusqu'au tirage au sort.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse email suivante : belaarif.fatiha@fr.sika.com.

Chaque participant dispose également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL).

Les participants qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la clôture du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 / DEPOT LEGAL

Le règlement est déposé à la SELARL 812 – HUISSIERS, huissiers de justice associés, 15 Passage du Marquis de La Londe – 78000 Versailles. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture de l'opération à l'adresse suivante : L'AGENCE PROMO adp – Opération SIKA Bouchons NPE – 118 rue du Bourbonnais – 69009 LYON. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.